



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, deuxième et troisième phrases, remplacer les mots «l'Azerbaïdjan. Elle souligne que cela engage la responsabilité du pays» par les mots suivants:

«l'Azerbaïdjan, ce qui, en tout état de cause, ne saurait être interprété à tort ni cautionner une opération militaire entraînant l'exode massif d'Arméniens du Haut-Karabakh. Au contraire, l'Assemblée souligne que cela engage la responsabilité de l'Azerbaïdjan»

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
GHAZARYAN Sona, Arménie, ADLE
GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC
JULHAKYAN Arusyak, Arménie, PPE/DC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

